



Saint-Laurent Médoc,
Le 22 Juin 2009.

Nos Réf. : JMF/HB

Objet : Restauration scolaire.

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Dans le cadre de la restauration scolaire, depuis la rentrée 2008, vous recevez une facture mensuelle que vous pouvez régler par chèque ou en espèces.

Dès septembre 2009, vous aurez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique.

Ce mode de paiement simple et sur vous permettra de régler vos factures sans déplacement ou sans envoi de courrier.

Pour bénéficier du prélèvement automatique dès la facturation de septembre 2009 soit début octobre, il vous suffit de nous retourner l'autorisation de prélèvement complétée et signée accompagnée d'un relevé d'identité bancaire ou postale (RIB).

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueille votre adhésion.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, chers administrés l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire,

Jean-Marie FERON

33112 SAINT LAURENT MÉDOC - Téléphone : 05.56.73.32.70 - Fax : 05.56.73.32.71
Messagerie : SAINT.LAURENT.33@wanadoo.fr

Lignes Directes : Accueil/État Civil : 05.56.73.32.70 - Secrétariat de Monsieur le Maire : 05.56.73.32.74
Urbanisme : 05.56.73.32.73 - Comptabilité : 05.56.73.32.76 ou 05.56.73.32.77

